

ARRETE N° 2017-<sup>670</sup> du 05 MAI 2017

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

UFR de Mathématiques – Délégation pédagogique

université  
**PARIS**  
PARIS 7  
**DIDEROT**

**U10 PC**  
Université Sorbonne  
Paris Cité

**La présidente de l'université Paris Diderot,**

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 2013-660 du 23 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu les arrêtés du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master et du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la Licence,

Vu les statuts de l'université,

Vu la proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'université par le conseil d'administration du 05 mai 2014,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Arnaud DURAND, directeur de l'U.F.R. de Mathématiques, à l'effet de signer dans le cadre des campagnes d'inscriptions universitaires concernant l'U.F.R. susmentionnée :

- les décisions de refus opposées aux demandes d'autorisation d'inscription en 1<sup>ière</sup>, 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> années de Licence et en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ième</sup> années de Master ;
- les décisions de refus prises à la suite de recours administratifs déposés auprès du directeur de l'U.F.R. susmentionné, contre les décisions de refus initial opposées aux demandes d'inscription visées à l'alinéa précédent.

**Article 2 :**

Le délégataire est tenu de rendre compte, chaque année, au président de l'université de l'utilisation de la présente délégation.

**Article 3 :**

Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature, il abroge l'arrêté n° 2014-251.

La directrice générale des services et la responsable de la direction des études et de la formation, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié par tout moyen approprié et notamment sur le site <https://www.univ-paris-diderot.fr/>.

Fait à Paris, le

**05 MAI 2017**

Christine CLERICI



Affiché le : **10 MAI 2017**

Transmis au recteur, chancelier des universités de l'Académie de Paris le :

**10 MAI 2017**